

## VI Débat

*John CELECIA :*

La communauté scientifique s'accorde aujourd'hui sur le fait que l'essentiel de la biodiversité restant à découvrir est située hors des zones protégées. Même si tous les pays décidaient de mettre en réserve 10 % de leur territoire, la sauvegarde de la biodiversité ne serait pas assurée. Car la biodiversité est partout, y compris, et pour une grande part, en milieu urbain. Il faut donc, comme le recommande l'UICN, accepter la participation des communautés locales à sa préservation.

*Roger CANS :*

Si François Terrasson était encore de ce monde, il affirmerait également que la biodiversité est partout. Il était opposé aux espaces naturels estampillés. C'est un débat récurrent entre protecteurs de la nature : la nature doit-elle être mise sous cloche et sanctuarisée ?

*Jean CARLIER :*

Pour revenir sur « Le printemps silencieux » de Rachel Carson, qui dénonce l'usage des pesticides aux USA, je souhaiterais que la presse ne soit pas trop critiquée. J'exerce ce métier depuis un demi-siècle et j'en suis fier. Nous avons été quelques journalistes à développer des arguments simples, notamment que si nous perdions la Vanoise, d'autres Parcs risquaient de se trouver également menacés. Ce sont des éléments dont la presse peut se saisir facilement. De même pour les Parcs Naturels Régionaux, auxquels j'étais très attaché, au point d'y consacrer un livre : « Campagnes vivantes ». Mais d'autres confrères craignaient qu'en créant des espaces protégés, cela laisse le champ libre pour détruire la nature sur le reste du territoire. Ces échanges ont été utiles me semble-t-il.

*Dominique RICHARD (Muséum national d'histoire naturelle) :*

Aujourd'hui la législation européenne, et Natura 2000 notamment, représente un levier très puissant au niveau européen et change la donne concernant les espaces protégés. J'avais été choquée, lors d'une réunion à Genève, d'entendre dire, statistiques à l'appui, que la biodiversité disparaissant dans les zones protégées, celles-ci ne servaient à rien et que la solution était d'arrêter de mettre des territoires sous cloche et de faire du développement durable partout. Au contraire, je pense que nous avons besoin d'instruments de protection forts et je continue à défendre les espaces protégés, qui sont également de véritables laboratoires et terrains d'apprentissage, qui permettent le dialogue, la pratique du développement durable et l'évolution des mentalités.

Ainsi, par exemple, depuis que notre centre existe, il a été successivement baptisé : Centre thématique européen pour la protection de la nature, Centre thématique pour la protection de la nature et la biodiversité, Centre thématique européen pour la diversité biologique. Dernièrement, il était question qu'il devienne le Centre thématique européen pour les écosystèmes. Le MEA (Millenium Ecosystem Assessment) est passé par là : la nature est devenue le support de services écosystémiques. Et pour les pouvoirs publics, la biodiversité est aujourd'hui une ressource économique à protéger. Ces changements de concept et de priorités nous bousculent dans notre travail et nous ne savons plus quelles données collecter pour suivre le discours politique.

*Roger CANS :*

Même si l'idée de sanctuarisation de la nature n'est plus tellement au goût du jour, un Parc National est bien un espace sanctuarisé. Et l'affaire de la Vanoise a permis de montrer l'efficacité de ce sanctuaire et a certainement « vacciné » contre d'éventuelles velléités de déclassement ultérieures. Ainsi, les terrains acquis plus tard par le Conservatoire du Littoral n'ont jamais été remis en cause, en dépit de la formidable pression du marché immobilier.

*Laurent SAMUEL :*

Quelle a été l'influence de l'affaire de la Vanoise sur la création du ministère de l'Environnement ? Et quel rôle particulier ont joué les journalistes de l'environnement ?

*Jean CARLIER :*

Je dirais que l'affaire de la Vanoise a pesé aux trois quarts dans la création de ce ministère à laquelle le Président Pompidou ne tenait pas tellement. Mais face à l'ampleur de l'affaire, il a fait un premier geste en 1970, en créant la Direction de la protection de la nature au sein du ministère de l'Agriculture. Un an après, il a dû céder aux pressions et le ministère de l'Environnement était créé.

Quant au rôle des journalistes, beaucoup d'autres que moi ont parlé de l'affaire. La radio, à l'époque était encore un média puissant, pas encore écrasée par la télévision. J'étais directeur de l'information à RTL, assez libre de mes propos et j'en ai profité. En 1974, je faisais un édito quotidien intitulé « La qualité de la vie », du nom du ministère de l'époque. On m'a suggéré de passer à un billet hebdomadaire plutôt que quotidien. J'ai commis l'imprudence de donner à l'antenne les coordonnées des militants écologistes – alors presque aux abois - pour que les auditeurs puissent leur adresser un soutien financier. Cela ne m'a pas été pardonné et j'ai été remercié. Mais pour moi, la Vanoise n'était qu'un exemple, et obtenir sa protection ne signifiait pas que tout était permis ailleurs.

*Jean-Pierre RAFFIN :*

J'ai, à plusieurs reprises, eu l'occasion de rencontrer André Fosset, ministre en charge de l'environnement lors du vote de la loi sur la protection de la nature en 1976. Il m'a affirmé que l'affaire de la Vanoise avait joué un rôle déterminant dans la création du ministère.

*Florian CHARVOLIN :*

Je serai plus nuancé. Avant l'affaire de la Vanoise, il y avait déjà Serge Antoine, les questions de la pollution et des déchets, qui témoignaient d'une réelle préoccupation environnementale dans les sphères du pouvoir. Les notes de Pompidou sur la protection de la nature, datant de 1970, sont éloquentes quant à sa volonté de faire quelque chose pour la protection de la nature. Mais la création d'un ministère est une décision politique autant qu'une affaire administrative.

Concernant le rôle des journalistes, comme pour l'affaire Dreyfus ou celle du sang contaminé, la presse s'est rapidement saisie de celle de la Vanoise.

Il convient également de souligner la concomitance entre cette affaire et la naissance de la FFSPN et de l'AJEPN, véritables états-majors assurant le relais d'associations préexistantes.

*M. LEBEAU :*

Je citerai également le Club de Rome, qui avait déjà soulevé le problème de la croissance et du développement, et en particulier celui de l'industrie nucléaire alors naissante.

Aujourd'hui, les législations et les institutions existent à tous les niveaux, les scientifiques sont présents au sein des administrations et les contrôles démocratiques, autant que les lobbies, interviennent. Je prendrai comme exemple, en Suisse, le projet de surélévation du barrage de Grimsel, qui menaçait des biotopes protégés d'importance nationale et qui a provoqué un véritable tollé, témoignant de l'importance des institutions autant que des contrôles démocratiques.

*Antoine REILLE :*

La FFSPN, souvent citée dans ces échanges, a effectivement été considérablement renforcée par l'affaire de la Vanoise. Jusque là, les associations de protection de la nature se limitaient pour l'essentiel à la SNPN (Société Nationale de Protection de la Nature), enfermée dans sa tour d'ivoire, et la LPO (Ligue pour la Protection des Oiseaux), qui avait réussi à recruter beaucoup d'adhérents suite à la marée noire du Torrey Canyon en 1967. Après l'affaire de la Vanoise, la FFSPN, qui avait été créée en 1968, a pu partir d'un bon pied.

L'affaire a également renforcé le lien entre les protecteurs et les scientifiques et donc accru le rôle du CNPN (Comité National de Protection de la Nature). Et quand il s'est agi de défendre les Réserves Naturelles attenantes aux Parcs de la Vanoise ou des Ecrins, les responsables d'associations ont eu beaucoup plus de poids.

*Charles-Henri MATHIS :*

Je suis surpris des points communs existants entre cette affaire de la Vanoise et une autre affaire qui a éclaté en Angleterre en 1877. La ville de Manchester voulait alors transformer un lac en réservoir d'eau potable. Mais elle s'est heurtée à la même opposition, mobilisation et polarisation des opinions que ce que nous avons connu avec l'affaire de la Vanoise.

*John CELECIA :*

Vouloir préserver une nature intacte en Europe est illusoire. La nature vierge n'y existe plus et c'est une conception qui doit être révisée. Les paysages européens sont un amalgame de nature, de culture et de société, intégrant la langue, les traditions, la gastronomie... Dès lors la destruction d'un paysage peut être ressentie comme la destruction d'une identité. Dans quelle mesure les populations se sentent-elles alors impliquées ?

*Roger CANS :*

Vous faites certainement allusion aux Parcs Nationaux africains ou américains, d'où les populations locales sont souvent chassées. Ce n'est pas le cas en France, même si elles ne sont pas consultées sur la création.

*Jean-Pierre RAFFIN :*

Je ne suis pas du tout d'accord. En France, lors de la création d'un Parc, tout le monde est consulté. Et dans le fonctionnement ultérieur, les habitants sont représentés dans le Conseil d'administration, notamment via les élus qui sont très présents.

*Alain MONFERRAND :*

L'affaire de la Vanoise est pour moi comme le diamant terminal marquant la fin d'une période. Les Trente Glorieuses touchent à leur fin. En 1973, le monde subit le premier choc pétrolier. C'est à ce moment que je suis entré dans l'administration.

J'ai passé une bonne partie de ma vie de DRAE à me débattre entre la préservation des emplois et la lutte contre les pollutions. Assainir l'eau, c'était ainsi 400 emplois de perdus ! Quant à l'explosion d'AZF à Toulouse, au-delà de l'horreur, ce sont 1000 emplois qui ont été détruits !

En remettant les différents éléments en perspective, on comprend que la victoire de la Vanoise tient à la taille de l'enjeu. L'écologie politique, qui n'existait pas à l'époque, va naître de cette affaire, suite à laquelle la donne économique a complètement changé. Il n'est alors plus pensable de ne plus avoir de ministère de l'Environnement, ou de sacrifier la nature pour des emplois. La Vanoise a été un combat précurseur, et un combat gagné, à la charnière entre deux périodes.

*Jean CARLIER :*

Aucun combat, en la matière, n'est définitivement gagné.

*Roger CANS :*

La nature est vivante et rien n'est fixe. L'affaire de la Vanoise est-elle la fin d'un cycle ou un commencement ?

*Henri JAFFEUX :*

Je n'ai pas vécu l'affaire, étant à l'époque étudiant au lycée agricole de Neuvic (Corrèze), dans la toute nouvelle section « protection de la nature ». Mais quand je suis arrivé au ministère de l'Environnement en 1975, les cartons de pétitions pour la Vanoise encombraient effectivement encore les couloirs !

Je me demande si les Parcs Nationaux, créés en cette période des Trente Glorieuses, n'ont pas simplement été une concession des milieux économiques et politiques aux courants associatifs et scientifiques. Concession qui plus est peu coûteuse, dans la mesure où la montagne alors se dépeuplait et ne présentait pas de grand intérêt économique. Mais tout a basculé avec le Plan neige. La Vanoise a alors connu un véritable apartheid avec certains territoires qui pouvaient être affectés à la nature, quand la grande majorité restait soumise à la tendance dominante, à savoir la densification de l'économie. Cela a été source de blocages et de difficultés par la suite.

*Roger CANS :*

Port-Cros est né d'un coup de foudre de Pompidou qui passait ses vacances d'été au fort de Brégançon.

*Jean-Pierre RAFFIN :*

Non ! M. et Mme Henry avaient acquis, en 1930, une partie de l'île. Vivant sur place, ils s'étaient attachés à la protection du lieu, en butte à divers projets immobiliers. Mme Henry, veuve, fit don à l'Etat, en 1961, de son bien, « sous réserve que l'île soit érigée en Parc national, dans le but d'assurer la conservation et le développement de sa flore et de sa faune. Au moment de la création des Parcs Nationaux, il y avait en France un certain sentiment de « honte » de ne pas être à la hauteur de nos voisins qui avaient déjà de tels Parcs depuis longtemps.

*Henri JAFFEUX :*

La politique descendante de création des Parcs Nationaux a généré dans l'esprit des populations locales une certaine résignation, qui a mis les gens dans une situation de vassalité et non de participation à une entreprise commune. Et la France a vécu longtemps sur ce modèle, où l'État faisait les questions et les réponses.

Et quand est arrivé Natura 2000, qui impliquait que l'Etat construise le projet avec l'ensemble des acteurs, les citoyens, qui n'étaient pas habitués à prendre en charge la protection de la nature, se sont trouvés dérouterés.

*Jean-Pierre RAFFIN :*

Le projet de Parc dans la Vanoise remonte en fait à 1943, lorsque le Dr Marcel Couturier propose un projet de Parc contigu au Parc italien du Grand Paradis. S'y adjoindront les projets de Gilbert André et René Varlet (Club alpin français) et l'intervention de divers scientifiques conduisant à la création d'un Comité d'Etude pour un Parc national en Savoie.

*Henri JAFFEUX :*

Le Mercantour a connu le même parcours : c'est le Conseil Général des Alpes-Maritimes qui demandait en 1946 la création d'un Parc « à la façon des Parcs Nationaux américains ». Le premier projet était étudié en 1947 par le ministère de l'Agriculture et alors approuvé par le Conseil National de Protection de la Nature (CNPN) tout nouvellement créé. En mars 1962, le Premier ministre Michel Debré, écrivait que le Parc National du Mercantour serait étudié « en priorité par le Comité interministériel des Parcs Nationaux », ce qui ne fut pas le cas.

*Alain MONFERRAND :*

Le don, à la nation italienne, par Victor Emmanuel III de la réserve de chasse du Grand Paradis créée par son grand-père, en 1856, est à l'origine du Parc National du même nom institué en 1922.

## **Epilogue**

La mobilisation liée à l'« affaire Vanoise » constitue manifestement une étape dans l'émergence de ce que l'on pourrait appeler les « combats écologiques » qui se développeront ensuite, en France, sur des thèmes divers (Larzac par exemple). Elle marque en particulier un tournant dans l'engagement de certains chercheurs en faveur de la protection de la nature. Quelques années auparavant la lutte engagée pour éviter la traversée du massif des Trois Pignons par l'autoroute A6 (que l'on appelait alors « du sud »), ouverte en 1964, avait dessiné les contours de ce genre de mobilisation sans atteindre l'ampleur de celle de la Vanoise : l'union d'un mouvement associatif (notamment du Comité de défense des sites et rochers d'escalades – COSIROC - créé en 1962), de scientifiques et d'une partie de l'opinion publique. Mais il semble bien qu'avec l'« Affaire Vanoise » le monde politique ait été plus interpellé et impliqué qu'auparavant.

